156278 - Est il permis d'utiliser par le nez une pompe dégageant un forte dose d'alcool? Cela entraîne-t-il la rupture du jeûne?

question

Je suis allergique à la poussière . Elle déclenche chez moi des éternuements successifs pouvant atteindre 60 fois. Un médecin m'a prescrit un médicament qui contient un taux d'alcoolémie de 25%. Je ne l'utilise que dans des cas exceptionnels. Je ne sais pas s'il m'est permis de l'utiliser.. Qu'en il de son usage pendant le mois de Ramadan en particulier?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, nous demandons à Allah Très Haut de vous guérir et de vous redonner le bien-être. Nous vous apprenons qu'il n' y a aucun inconvénient pour vous à utiliser ce médicament qui contient ce taux d'alcoolémie car il est faible et sans effet. Parc conséquent, on ne l'interdit pas. Nous avons rapporté les fatwa émises par les ulémas à ce propos. Voir les réponses données aux deux questions n° 146013 et 111851.

Deuxièmement, l'usage de la pompe pour soigner l'allergie ne met pas fin au jeûne selon l'avis juste, que cela passe par le nez ou par la bouche car le contenu s'évapore et ne fait passer dans le ventre aucune matière solide.

Cheikh Muhammad Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a été interrogé en ces termes:Je souffre d'une allergie à la gorge et emploie pour me soigner une pompe à utiliser par voie nasale. Quand je ne l'utilise pas, j'ai du mal à respirer. Je ne peux pas m'en passer pendant plus de trois heures. Au-delà, je devinsdéfinitivement étouffé. Le grand problème est qu'à l'arrivée du Ramadan je l'utilise tout en craignant qu'elle ne compromette mon jeûne. Si j'essaie de m'en passer , je n'y arrive pas. Parfois je l'utilise pendant des journée du Ramadan en veillant à

ce que rien ne m'en passe à travers la gorge..Commentjuger cela? Comment juger son usage? Puisse Allah vous assister par le bien.»

Il a répondu ainsi: «Nous demandons à Allah de vous guérir et de vous rendre votre bien-être. La réponse à votre question est que la pompe que vous utilisez ne contient qu'une substance assimilable au gaz en ceci qu'il s'évapore et ne parvient pas au ventre. Dès lors, nous disons: il n' y a aucun inconvénient pour vous d'utiliser cette pompe même quand vous observez le jeûne car elle ne le remet pas en cause . En effet, , comme nous l'avons déjà dit, aucune parcelle de son contenu ne parvient à l'estomac puisqu' il s'évapore et se désintègre et ne laisse passer dans l'estomac rien qui puisse vous faire croire la rupture de votre jeûne. Aussi vous est il permis de l'utiliser bien qu'en jeûne. Fatwa nouroun alaa ad-darb, cassette n° 44.. Voir les fatwa des ulémas portant sur la non rupture du jeûne à cause de l'usage de la pompe pour asthmatiques dans le cadre de la réponse donnée à la question n° 37650. Cheikh Abdoul Aziz ibn Bazy (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a émis une fatwa dans le sens de la possibilité d'utiliser une pompe par voie nasale, comme nous l'avons cité dans le cadre de la réponse donnée à la question n°106494.

Allah le sait mieux.